



Perspectives Européennes

— Charles Goerens

Sommaire

Perspectives européennes	5
Incompréhensions et colères	7
	L'Europe et la mondialisation
	Les agriculteurs = Les nantis de l'Union européenne ?
	Une majorité de jeunes a rejeté le Traité constitutionnel
Quelques exemples de réussite	13
	L'Europe et la défense de nos intérêts commerciaux
	L'Euro
	Des avancées grâce à l'Europe
	La restructuration de la sidérurgie
L'intégration européenne doit devenir irréversible !	17
	Les uns sont plus égaux que les autres
Subir ou agir ?	19
	Pour une société ouverte. Contre une société offerte
	Pour un pôle social à l'échelle européenne
	Élargir l'Europe sans l'affaiblir
	Pour plus de solidarité interne ...et à l'extérieur
Conclusion	28
	Le primat du politique

Perspectives européennes

« Le plus puissant de tous les leviers, c'est la volonté. »

Félicité de Lamennais

Quand une place publique porte le nom d'un héros de guerre, elle devient révérence et référence à la fois. Ils sont nombreux ces rappels à un bain de sang auquel une personnalité politique ou militaire a réussi à mettre fin. Par contre, les références dans la géographie urbaine à Jean Monnet et Robert Schuman se font plus rares. Apparemment ce qui ne fait pas couler de sang ne fait pas couler beaucoup d'encre.

Compréhensible d'une certaine manière puisque le conflit qui n'a pas eu lieu représente aussi peu d'intérêt pour le journal de 20 heures que le train qui arrive régulièrement à l'heure. Avec l'Europe, c'est pareil. Ce que l'Europe fait bien n'est pas nécessairement spectaculaire, ne retient pas l'attention de nos citoyens et ce qui va mal au plan économique et social lui est souvent imputé même si elle ne dispose pas des compétences lui permettant d'agir dans le sens souhaité... Loin d'être parfaite, elle est cependant meilleure que la réputation que d'aucuns veulent bien lui faire.

Un constat cependant : l'Europe se vend mal, ce qui constitue un défi à relever pour les prochaines élections européennes. De plus les élections législatives nationales qui se tiennent le même jour risquent de faire ombrage au scrutin européen.

Ce double handicap va peser sur la campagne. N'est-ce pas une raison pour redoubler d'efforts ? La crise économique actuelle dont les retombées sont encore incertaines, replace le politique au cœur du débat. D'aucuns y voient un retour en force de l'Etat dans l'économie, ce qui s'avère être indispensable dans le court terme. En fait, le retour de l'Etat est étonnant tant par sa rapidité que par son ampleur et ce d'autant plus qu'il n'a été ni précédé ni accompagné par la moindre préparation idéologique. Le même pragmatisme qui naguère encore présidait aux politiques économiques et financières de nos Etats-membres a fait découvrir aux décideurs politiques de tous bords l'impérieuse nécessité de faire intervenir l'Etat, le seul

acteur à même, dans l'immédiat, d'arrêter l'hémorragie et de rétablir la confiance notamment dans les rapports interbancaires.

C'est le même sens du pragmatisme qui va replacer l'Europe au cœur du débat. Une Europe qui n'est pas une fin en soi mais un

L'Union européenne en soi ne signifie pas la fin de nos problèmes mais elle peut en atténuer les effets.

moyen de privilégier une lecture commune de la crise actuelle, de faire de l'Europe un acteur dans le monde, de coordonner les plans de sortie de crise, de tirer ensemble meilleur profit des ressources limitées que peuvent mobiliser les Etats membres. L'Union européenne en soi ne signifie pas la fin de nos problèmes mais elle peut en

atténuer les effets. De ce point de vue elle pourrait aussi être une formidable opportunité pour nous permettre de nous adapter à un nouvel ordre économique, de redéfinir le rôle des pouvoirs publics en matière de régulation du système bancaire et de prévenir la résurgence des vieux démons que sont le protectionnisme, le corporatisme et le nationalisme. Le recours au conditionnel présent devient nécessaire au regard du rôle peu convaincant qu'a joué la Commission jusqu'à maintenant dans le cadre de la lutte contre la présente crise.

C'est donc la politique européenne qui va être au cœur du débat et notamment sa capacité de donner des réponses aux défis lancés par la crise. L'élection européenne et la campagne électorale qui la précède deviennent dès lors l'occasion de faire la part des choses, de distinguer entre l'utile et l'accessoire, d'éliminer les préjugés et les malentendus qui risqueraient d'hypothéquer lourdement la poursuite du processus d'intégration européenne.

Incompréhensions et colères

L'Europe et la mondialisation

Des manifestations d'hostilité accompagnent généralement les restructurations d'une entreprise ou d'un groupe industriel. N'est pourtant ni chauvin ni mesquin celui qui d'un jour à l'autre se voit privé de son emploi pour raison de fermeture ou de délocalisation de son entreprise. Il ne faut pas non plus s'attendre à ce que le quinquagénaire qui n'a plus le moindre espoir d'embauche aille agiter le drapeau européen le 9 mai à la fête de l'Europe. On aura beau l'informer des avancées de l'Europe, si par ailleurs, ses efforts de formation ne débouchent sur rien, il sera peu enclin à attribuer la moindre vertu à la politique en général et à la politique européenne en particulier.

On ne peut rester indifférent au sort des malheureux, victimes d'une restructuration de leur entreprise même si les chances d'un échange de vues serein avec les personnes directement concernées sont assez réduites. Mais rendons à l'Europe ce qui est à l'Europe et à la mondialisation ce qui est à la mondialisation. Le socialiste Lionel Jospin avait raison de préciser, il y a dix ans que « *la mondialisation n'est pas une enfant de l'Europe mais une donnée planétaire.* » Il rejoint en cela Jacques Delors qui dans un propos tenu en 1996 déjà pense que « *la mondialisation est inévitable – c'est comme si vous demandiez aux dirigeants politiques d'éviter la grêle aux paysans. On peut réparer la grêle, la mondialisation, c'est pareil. C'est un phénomène qui dans le fond diminue la marge de manœuvre des Etats-Nations ... Nous avons besoin de la Nation mais aussi de la construction européenne car contrairement à ce que l'on dit, l'Europe n'est pas le cheval de Troie de la mondialisation, elle est ce qui nous permet de nous adapter à la mondialisation...* »

Rendons à l'Europe ce qui est à l'Europe et à la mondialisation ce qui est à la mondialisation.

La délocalisation d'une entreprise fait le bonheur des uns et le malheur des autres. A l'échelle globale l'on serait tenté de parler d'un jeu à somme nulle. Les emplois perdus à un endroit se recréent ailleurs : en Chine, au Japon, au Vietnam, en Corée, en Hongrie, en Roumanie, en Pologne... A y voir de plus près, les choses sont plus complexes. En premier lieu il faut distinguer entre des délocalisations qui se font

à l'intérieur de l'UE, c.-à-d. d'un Etat-membre vers un autre et celles où les entreprises se redéplient dans un pays tiers.

D'un point de vue purement économique, le premier cas de figure est plus intéressant. En effet, le pays d'accueil faisant partie de l'UE, l'entreprise délocalisée continue à animer l'activité économique au sein du grand marché intérieur. Aussi en période de bonne conjoncture économique, les élargissements successifs, sous cet aspect, ont-ils été bénéfiques, en général, tant pour les anciens que pour les nouveaux Etats-membres.

L'essor économique de l'Espagne, du Portugal, de l'Irlande s'est traduit de manière extrêmement positive dans les anciens Etats-membres. Comment pourrait-il en être autrement puisque les deux tiers des richesses créées s'échangent à l'intérieur de l'UE. Pour ce qui est des élargissements plus récents c'est pareil.

Par contre, dans le cadre d'une délocalisation dans un pays tiers, les retombées positives sont moins évidentes pour l'Europe en général et le pays d'origine en particulier. Elle peut s'avérer être nécessaire dans la stratégie d'un groupe soucieux de consolider ou d'améliorer ses parts de marché.

D'un point de vue social, l'impact est plus mitigé même pour les délocalisations qui se font à l'intérieur de l'UE. Passent encore les transferts d'activités d'un pays A vers un pays B devenus néces-

Accuser l'Union européenne de ne rien faire et lui refuser en même temps les moyens d'agir relève-rait de la manipulation de l'opinion publique.

saires pour sauver une activité résiduelle dans le pays A. Si le pays B par contre bénéficie d'aides communautaires via les fonds structurels à charge du budget de l'UE au point de lui permettre de pratiquer une fiscalité extrêmement avantageuse et en tout cas structurellement inférieure au besoin de financement des dépenses de l'Etat, les pertes d'emplois dans le pays A sont le résultat d'un dumping fiscal encouragé indirectement par

l'UE. Les perdants du système vont finir par gonfler les rangs des eurosceptiques.

Sachant que plus de deux tiers des richesses produites dans l'Union européenne s'échangent sur le marché unique il est clair que nous ne pouvons nous couper ni de nos partenaires européens ni du reste du monde. Un projet industriel dans le secteur automobile peut

bien mettre en évidence l'interdépendance des divers agents économiques. Une voiture européenne vendue aux Etats-Unis dotée d'un moteur allemand, d'un système de navigation britannique, équipée de pneumatiques français, d'une radio japonaise, d'un revêtement produit au Luxembourg montre à quel point il serait absurde d'envisager des réponses purement nationales pour sortir de la présente crise.

La question n'étant plus de savoir si notre économie doit être ouverte ou fermée, le vrai débat doit porter sur la façon dont l'Union européenne nous permet de nous adapter à la donne principale qu'est la mondialisation. Or, étant donné que l'Union européenne ne peut agir que dans le cadre des compétences qu'elle détient des Etats-membres, il y a lieu de s'interroger sur la façon dont l'Europe a su s'en servir et si lesdites compétences sont suffisantes. Dans l'affirmative, il y a lieu d'interpeller la Commission et le Conseil qui doivent se justifier devant le Parlement européen et d'une certaine façon aussi devant les parlements nationaux. Dans la négative, la responsabilité incombe aux Etats-membres de veiller à la bonne répartition des compétences entre les niveaux national et européen. Accuser l'Union européenne de ne rien faire et lui refuser en même temps les moyens d'agir relèverait de la manipulation de l'opinion publique.

Les agriculteurs = Les nantis de l'Union européenne ?

A l'heure où ces lignes sont écrites, la saga sur les prix alimentaires prétendument prohibitifs tient lieu de réflexion sur les graves difficultés que rencontre le monde rural. La réalité est tout autre. A l'envolée des prix en 2007 et qui a été de très courte durée suit en 2008 un recul très prononcé des cours des matières premières agricoles. Au Luxembourg, les prix du lait sont en chute libre. Si les producteurs recevaient encore 42 centimes par litre il y a un an, beaucoup d'entre eux n'obtiennent plus que 30 centimes aujourd'hui. Le cours des céréales, et du maïs en particulier, a chuté de 60 % en un an.

En 2007, la tonne de maïs était de 230 euros et, actuellement, le cours est de 90 euros la tonne. Est-il dès lors étonnant de voir le monde agricole se mettre en colère ?

Trois événements permettent de mieux comprendre la colère paysanne. Les producteurs de lait d'abord. Ils s'inquiètent de la récente

décision du Conseil agricole de relever les quotas laitiers annuellement de 1 % jusqu'en 2015 alors que l'offre est déjà excédentaire. Expansion de la production laitière pour accélérer le bradage des produits laitiers ? Comprenez qui pourra. Tous les autres secteurs d'activité tentent d'ajuster l'offre au niveau de la consommation. L'agriculture par contre se voit ainsi imposer une baisse de prix par des mesures purement politiques.

Il y a ensuite l'aide directe au revenu souvent citée comme mesure réparatrice à charge du budget communautaire. C'est faire justice à la Politique Agricole Commune (PAC) que de rappeler que la politique consistant à faire baisser les prix institutionnels au cours des trente dernières années a connu une contrepartie qui a consisté à verser des aides directes au revenu des agriculteurs. Or, ces compensations ne couvrent que partiellement les pertes encourues. La publication sur Internet des montants d'aide directe touchée par chaque exploitation agricole n'est donc qu'une forme très sélective de la transparence. Tant qu'on fera l'impasse sur les pertes de revenu générées par les réductions de prix décidées au niveau de l'UE, il n'y a pas lieu de qualifier ladite mesure de transparente puisqu'elle s'arrête à mi-chemin. L'information objective consisterait à rappeler, ne fût-ce qu'au moyen d'un renvoi en bas de page, que le niveau de prix des matières premières agricoles en 2009 est inférieur à celui des années 1960. Ce dernier élément relève de la psychologie et reste

L'agriculture se voit imposer une baisse de prix par des mesures purement politiques.

lié au point précédent. Comment l'UE peut-elle s'attendre à ce que des citoyens en l'occurrence les agriculteurs soutiennent l'idée européenne dès lors que chacun d'eux se sent humilié par une désinformation qui ne publie que ce que l'agriculteur reçoit et ne mentionne pas ce qu'il donne ?

Une majorité de jeunes a rejeté le Traité constitutionnel

La troisième génération d'après-guerre va au lycée. Lorsqu'ils avaient le même âge, leurs grands-parents, marqués encore par les affres de la guerre, entraient dans un monde meilleur. Ils croyaient que le pire était derrière eux. Les lycéens d'aujourd'hui par contre s'inquiètent. Trop d'incertitudes les font penser qu'ils ont encore tous leurs soucis devant eux. Le discours sur l'intégration européenne

ne les séduit plus. Leur rappeler les acquis de l'Union européenne n'y change rien. D'ailleurs cela ne les a pas empêchés de rejeter majoritairement le projet de Traité constitutionnel. Peut-être ne les avons-nous pas assez écoutés, pas tenu suffisamment compte de leurs attentes, de leurs préoccupations, de leurs aspirations. Nous sommes là en présence d'un vrai problème. Les jeunes ont-ils rejeté le projet de Traité parce que, de leur point de vue, il allait trop loin ou ne veulent-ils pas le soutenir pour la raison contraire ? Est-ce que leurs oppositions visent la finalité de l'intégration européenne ou seulement les moyens utilisés pour la réaliser ? En attendant que le débat se poursuive, il y a lieu de rappeler que les jeunes ne détiennent malheureusement pas le monopole de l'euroscpticisme.

Les lycéens d'aujourd'hui par contre s'inquiètent. Trop d'incertitudes les font penser qu'ils ont encore tous leurs soucis devant eux.

Plusieurs raisons peuvent fournir un début de réponse à cet échec. D'abord le monde est devenu plus incertain. Ensuite, l'Europe est perçue – à tort me semble-t-il – comme un amplificateur du problème. On a beau dire que l'Europe freine, veut gagner du temps là où les Etats-Unis veulent aller trop vite ou trop loin, notamment en matière de libéralisation du commerce. Au bout du compte, l'on ne voit que le compromis, l'alignement de 192 pays sur un ensemble de règles. Ce qui reste ancré dans les esprits, c'est une sorte de perception de pensée unique qui serait le résultat d'une capitulation de l'Union européenne face à ses interlocuteurs. Finalement, l'Europe est devenue une sorte d'exutoire. On a tendance à se défausser assez rapidement sur l'Union européenne notamment dès qu'un problème apparaît sur le plan social.

La logique de rejet de l'Union européenne prend d'ailleurs une tournure assez étonnante. L'Europe est stigmatisée parce qu'elle n'agit pas suffisamment dans le domaine social par exemple. Or elle ne peut pas intervenir directement dans ce domaine parce que les Etats-membres ont toujours refusé de donner à l'Union européenne les compétences qui lui permettraient d'agir. Lorsqu'au terme d'une conférence intergouvernementale on a pu s'accorder péniblement sur quelques avancées timides en matière sociale à inscrire dans un nouveau projet de Traité, les nouvelles dispositions ne sont souvent ratifiées qu'avec les plus grandes réserves si elles ne sont pas rejetées.

Ainsi, se met en route un redoutable mécanisme qui, si on n'y prend pas garde risque de devenir autodestructeur. Parmi les « nonistes » en effet s'est formée une alliance contre nature regroupant d'un côté ceux qui refusent de cautionner tout nouveau Traité européen au motif que la dimension sociale n'est pas suffisamment développée tandis que d'autres s'y opposent pour la raison contraire.

En tout cas ce qui semble certain, c'est qu'il n'y a pas de lien idéologique entre les opposants au Traité constitutionnel. On chercherait en vain un quelconque dogme autour duquel se serait organisé un

L'Europe est stigmatisée parce qu'elle n'agit pas suffisamment dans le domaine social par exemple. Or, elle ne peut pas intervenir directement dans ce domaine.

front du refus. Un motif souvent cité est le risque de voir l'Europe se diluer dans une zone de libre échange sans le moindre contenu politique. D'autres, sont hostiles à l'élargissement de l'Union européenne parce qu'ils redoutent qu'une éventuelle adhésion de la Turquie pourrait menacer nos libertés publiques et laisser s'installer des zones de non droit dans nos cités. Sur cette toile de fond de

réflexions et d'arrière-pensées différentes s'est créé un mouvement de rejet qui continue à nourrir une méfiance qui doit nous inquiéter au plus haut degré. Le fait que tous les députés se soient prononcés en faveur du projet de Traité constitutionnel a peut-être contribué à renforcer cette méfiance. L'Histoire des cinquante dernières années nous rappelle que la construction européenne n'a pu se faire qu'au moyen de compromis péniblement négociés. Cette éternelle recherche du compromis, ces concessions indispensables sans lesquelles la construction européenne n'avance pas peut freiner l'ardeur des Européens les plus passionnés. Elle peut aussi créer l'impression auprès des jeunes que les choses ne seraient faites qu'à moitié.

Quelques exemples de réussite

L'Europe et la défense de nos intérêts commerciaux

Ce n'est pas insulter la France que d'affirmer qu'avec 0,9% de la population mondiale, une part de 5,3% dans le commerce mondial elle ne peut faire la loi aux 153 Etats membres de l'OMC. Même l'Allemagne, premier exportateur du monde refuse de faire cavalier seul. Leurs dirigeants nationaux admettent qu'il n'y a aucune alternative à la pratique actuelle qui consiste à faire bloc dans la défense de leurs intérêts commerciaux. En effet, ce n'est pas l'Estonie qui va négocier avec le Laos ou la Bolivie avec la Mauritanie. Les décisions importantes, les grandes orientations stratégiques sont le résultat d'accords entre groupements de pays composés en fonction de leurs intérêts. L'expérience le confirme : le petit abandon de souveraineté au bénéfice d'une approche commune leur a été salutaire.

Ce qui vaut pour les grands vaut à fortiori pour les petits. Il ne viendrait à l'esprit de personne de faire dépendre le sort du Luxembourg du « *nombre de divisions dont il dispose* ». Qu'est-ce qui nous met dès lors à l'abri de questionnements aussi stupides que dédaigneux ? Qu'est-ce qui nous a permis de progresser plus facilement dans le volet économique de la politique extérieure de l'Union que dans ses relations extérieures au sens plus traditionnel du terme ?

L'expérience le confirme : le petit abandon de souveraineté au bénéfice d'une approche commune a été salutaire.

En réalité, c'est la décision de tous les Etats-membres de l'Union européenne de définir un mandat de négociation et de le confier à la Commission qui à son tour défend les positions de l'Union européenne à l'OMC. C'est la méthode communautaire qui implique la Commission, branche exécutive de la Communauté qui en vertu du Traité doit faire respecter l'égalité statutaire de tous les Etats membres, grands ou petits.

L'Euro

La crise actuelle est d'une gravité exceptionnelle. Une couverture de capital insuffisante, une ligne de crédit coupée, une demande vacillante, un client défaillant peut compromettre la poursuite d'une

activité avec son cortège de fermetures d'entreprises, de licenciements, de précarité, d'absence de perspectives e. a. Nous abordons la présente crise avec un handicap de plus et qui est de taille : la dimension globale qui n'épargne aucun secteur ni aucun pays. Nous l'abordons aussi avec un souci en moins : le désordre monétaire dans la zone Euro. Les dévaluations de la Lire qui dans les années 1990 avant l'Union économique et monétaire arrivait encore à doper l'industrie automobile italienne aux dépens de ses concurrentes allemande et française appartiennent au passé.

Dans la présente crise, une bonne quarantaine d'entreprises luxembourgeoises qui travaillent pour le secteur automobile notamment sont confrontées à des difficultés d'une rare ampleur. Néanmoins, force est de constater qu'au sein de l'Eurogroupe, l'insécurité monétaire des années 1990, source de distorsions de tous genres n'affecte plus la réalité économique et sociale pour ce qui est des échanges qui se font à l'intérieur de la zone Euro. Cet acquis qu'est la monnaie unique s'avère être un atout de taille conférant un début de stabilité dans un océan agité par les bouleversements économiques et monétaires et par voie de conséquence une hypothèque

La monnaie unique s'avère être un atout de taille conférant un début de stabilité dans un océan agité par les bouleversements économiques et monétaires.

en moins dans la mesure où disparaît avec le risque de change la nécessité de provisionner ce dernier.

Les oppositions à l'introduction de l'Euro, assez virulentes d'ailleurs ont fini par s'estomper. L'opinion publique britannique, d'habitude fortement conditionnée par l'hostilité d'une partie de la presse et plus particulièrement par le groupe Murdoch, se montre de nos jours moins réservée à l'introduction de l'Euro que dans les années 1990. Sans doute a-t-elle fini par admettre sans l'avouer publiquement que la crise financière et économique frappe encore plus durement à l'extérieur qu'à l'intérieur de la zone Euro.

Des avancées grâce à l'Europe

Les eaux usées continuent à être déversées dans la Moselle sans transiter par une station d'épuration. Bien que ce problème soit vieux comme le monde, c'est l'Europe qui nous a amenés à mettre fin à cette situation absurde en nous obligeant à transposer en droit

national la directive du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

La même Europe nous avait déjà contraints auparavant de mettre en place des plans nationaux de gestion des déchets basés sur les principes de prévention et de gestion rationnelle. Comme les directives européennes constituent une obligation de résultat pour les Etats-membres notre pays a dû agir sous la contrainte. En tant qu'Etat-membre nous avons bien entendu notre mot à dire quant au contenu des textes législatifs européens mais il est permis de douter de la volonté de notre pays d'aller de l'avant, en l'occurrence, sans l'intervention de l'Union européenne.

Il est permis de douter de la volonté de notre pays d'aller de l'avant, en l'occurrence, sans l'intervention de l'Union européenne.

Il en est de même pour ce qui est de la lutte contre le changement climatique qui devient une perspective réelle grâce à l'Union européenne. La détermination de l'UE dans ce domaine a été décisive pour la conclusion des négociations de Kyoto et c'est à sa ténacité que nous devons l'entrée en vigueur du protocole. Le pari n'est certes pas gagné. Reconnaissons tout de même que sans les efforts de persuasion consentis par l'Union européenne, on ne disposerait d'aucun dispositif multilatéral contraignant pour agir rapidement dans le sens tel que préconisé dans tous les appels de la communauté scientifique.

La restructuration de la sidérurgie

Dans les années 1970 et 1980 l'Europe nous a permis de développer le modèle luxembourgeois basé sur la consultation et la concertation sociale. Rappelons-nous le contexte de l'époque. Le prix de l'acier est en chute libre, la production baisse en raison de la chute de la demande et à cause de surcapacités, le recul de la production réduit les effectifs de 30 000 à 15 000 par rapport à une population active de 134 000 personnes. Dans la situation actuelle, cela signifierait une perte d'emplois de l'ordre de 21 500 effectifs. Cette crise sans précédent constitue un risque systémique pour l'économie luxembourgeoise.

Ajoutons que les conditions concurrentielles du début des années 1980 sont plus que défavorables à l'ARBED. La survie d'une entre-

prise dans cette situation très particulière dépend davantage de la capacité de subventionnement de l'Etat que de sa seule performance économique. British Steel et USINOR peuvent tenir plus longtemps parce que le Royaume-Uni et la France peuvent leur accorder des aides plus importantes. Cette forme d'éviction du marché peut être qualifiée de concurrence non libre et faussée.

Si l'ARBED s'en sort finalement, c'est dû en grande partie à l'intervention de la Commission européenne qui met fin à la loi de la jungle et permettant de ce fait au modèle luxembourgeois de se déployer. Un quart de siècle plus tard nous pouvons constater non sans ironie que lors de la campagne pour le référendum on se bat comme des chiffonniers sur l'inscription du principe de « *la concurrence libre et non faussée* » dans le projet de Traité constitutionnel. Ce qui importe, ce n'est pas de savoir qui a eu raison et qui a eu tort après coup. Ce qui compte, c'est de ne plus se tromper sur l'avenir.

L'intégration européenne doit devenir irréversible !

Les uns sont plus égaux que les autres

L'ancien député européen Jean-Louis Bourlanges a dit récemment dans un entretien accordé à France Inter que jusque-là « *l'Europe s'était construite avec l'imagination française, la détermination allemande et la circonspection britannique* ». Et de poursuivre que l'intervention décisive du Premier Ministre britannique dans le cadre de l'opération de sauvetage du système bancaire le conduit à conclure que la réussite de cette opération-là a été le résultat « *de l'imagination britannique, de la détermination française et de la circonspection allemande.* » En effet, l'imagination dont a fait preuve Gordon Brown lors du G4 réuni à l'Elysée sous présidence française a permis d'arrêter assez rapidement les grandes lignes de la réponse à donner à la crise bancaire. La nouvelle fut plutôt bien accueillie par une opinion publique peu habituée d'ailleurs à des réactions politiques aussi promptes que pertinentes.

Là où les mécanismes décisionnels sont flous, voire inexistants, le risque de voir les petits Etats-membres écartés, demeure.

Quelles conclusions faut-il tirer de cet épisode ? Outre, le fond du problème qui a été de l'avis de tous plutôt bien traité se pose la question de la forme et plus particulièrement de la configuration dans laquelle lesdites décisions ont été prises et du précédent que cela pourrait constituer pour l'avenir de l'Union européenne. Etaient présents les 4 plus grands Etats de l'Union européenne, la France, l'Italie, l'Allemagne, tous membres de l'Eurogroupe et le Royaume-Uni qui a toujours refusé la monnaie unique. Etaient absents tous les autres y compris 12 Etats de la zone Euro. Faut-il rappeler que cette configuration n'est prévue par aucune disposition des traités en vigueur ? Cette réunion formelle ou informelle, peu importe, laisse un arrière-goût de directoire des « Grands ». Que l'on soit imaginaire, déterminé ou circonspect, cela n'est pas déterminant pour avoir voix au chapitre. Il faut être grand avant tout !

Sur le plan institutionnel, le précédent du G4 n'est pas anodin. Ce précédent montre que dans une certaine mesure déjà, dans l'Union européenne, les décisions peuvent être initiées en dehors d'une configuration prévue par les textes.

A contrario, si le Traité de Nice avait pu garantir la participation de tous au processus décisionnel dès le début, le directoire des « Grands » ne se serait pas manifesté en l'occurrence. La question de savoir à qui profitent des textes vagues, imprécis, voire muets sur le respect de l'égalité statutaire dans certaines circonstances est purement rhétorique. A qui profite le blocage institutionnel au niveau européen ? Qui est pénalisé par le rejet d'un projet de Traité ? Là où les dispositions le prévoient, prévaut l'égalité de tous les partenaires.

Là où les mécanismes décisionnels sont flous, voire inexistants, le risque de voir les petits Etats-membres écartés, demeure. Un petit Etat, rejetant un projet de Traité qui codifierait les droits de tous, en deviendrait la première victime. Il n'aurait rien à gagner d'un arrêt du chantier de la construction européenne. Tabler sur la poursuite sans problèmes de l'intégration européenne deviendrait un pari hasardeux.

Le processus d'intégration européenne serait-il même irréversible ? Il est permis d'en douter. Non pas qu'il faille craindre la fin de la libre circulation des personnes, des capitaux et des biens. Bien que l'acquis communautaire paraisse encore assez consistant, il y a lieu de s'interroger cependant, si, au regard des grands défis et notamment celui du positionnement de l'Europe dans le monde, l'Union européenne a la posture idéale. Que ce soit la lutte contre la crise bancaire, la crise économique, la crise climatique, la crise alimentaire et humanitaire dans les pays en développement, les foyers d'insécurité et la prolifération nucléaire, tout nous interpelle. Vouloir aborder ces problèmes en ordre dispersé serait un formidable gâchis et eu égard au caractère limité de nos ressources tout double emploi risquerait de porter non seulement atteinte à nos propres intérêts mais pourrait également violer les droits des générations à venir.

Pour permettre à l'Europe de peser de tout son poids y compris dans la durée, celle-ci doit pouvoir s'appuyer sur son opinion publique et ce dans tous ses Etats-membres. Pour que l'adhésion de l'opinion publique lui reste acquise, l'Union européenne a intérêt à ce que tous les pays sans exception reconnaissent bien leur rôle dans le cadre de la construction européenne. « *Aucune société ne peut vivre sans un idéal qui l'inspire ni une connaissance claire des principes qui guident son action.* » (De Gaulle)

Subir ou agir ?

Pour une société ouverte. Contre une société offerte

Les réactions aux publications des caricatures de Mohamet en 2005 par le quotidien Jyllands Posten a été révélatrice à maints égards. La publication de caricatures qui pour d'aucuns étaient d'une qualité douteuse ne justifie en aucun cas ni les débordements des milieux islamistes ni l'allégeance de certains responsables politiques ou économiques envers les pyromanes islamistes qui lanceraient des appels au meurtre. A l'exception des propos courageux du Président de la Commission qui rappelant que « *la liberté d'expression n'est pas négociable* », les réactions des responsables européens restent plutôt timides pour ne pas dire franchement décevantes. Elles font davantage penser à des comportements conditionnés par un climat d'intimidation dans lequel « *on serait prêt à sacrifier la liberté d'expression pour calmer les islamistes* ».

L'ancien grand Mufti de Marseille quant à lui a adopté une attitude digne d'un défenseur des libertés fondamentales en se déclarant opposé à « *toute action en justice ou manifestation* » contre la publication des caricatures. Selon lui « *la liberté d'expression est sacrée* ». Il fait partie des personnalités musulmanes qui soit dans les sociétés occidentales soit dans les pays musulmans, font preuve d'un vrai comportement citoyen sans pour autant renier leur attachement aux valeurs de l'Islam. Il faut leur réserver une place de choix dans le dialogue interculturel portant sur un ordre public respectueux des libertés fondamentales.

Il est réconfortant de pouvoir tabler sur la complicité – au bon sens du terme – de représentants du monde musulman qui nous rappellent opportunément que les soldes de fin d'année ne sont pas d'application pour brader les valeurs universelles et des droits de la personne.

C'est sur ces « *forces tranquilles* » que nous allons devoir nous appuyer pour défendre nos libertés publiques. Nos sociétés multiculturelles, multireligieuses, multilingues ne sont pas à l'abri de tensions. Pour preuve, la récente guerre opposant Israël au Hamas de Gaza

Le refus de la discrimination basée sur la religion, la couleur de la peau, le sexe, ne peut être pérennisé que dans la mesure où notre société reste intransigeante quant à la défense des droits fondamentaux des citoyens.

qui a donné lieu à une nette augmentation de manifestations d'antisémitisme dans la plupart de nos Etats-membres. Des profanations de cimetières israélites, la haine à laquelle se voit confrontée l'animateur vedette Arthur en France pour la seule raison d'être né juif montre à quel point nous sommes devenus vulnérables. La montée de l'islamophobie au lendemain du 11 septembre 2001 en Europe en est une preuve supplémentaire.

Notre ordre public, respectueux des libertés individuelles, de l'Etat de droit, du respect du principe de la non discrimination raciale, religieuse et culturelle est de plus en plus défié par ceux qui veulent imposer leur loi. Dans ce cas, il faut réagir avec fermeté et en recourant à tous les moyens que nous réserve l'Etat de droit. Il ne doit y avoir dans nos sociétés qui ont souscrit à la Charte des droits fondamentaux, aux Conventions universelle et européenne des droits de l'Homme la moindre ambiguïté sur notre détermination à nous conformer à celles-ci.

Une société, un Etat ou une Union européenne qui accepterait de laisser cohabiter une justice officielle et une justice parallèle, une culture inspirée par les lumières et une autre obscurantiste deviendrait assez rapidement ingouvernable. Dans une entité politique basée sur le respect de l'Etat de droit et le principe démocratique, le pluralisme et les libertés publiques, il n'y a pas de place pour deux ordres publics. Le refus de la discrimination basée sur la religion, la couleur de la peau, le sexe, ne peut être pérennisé que dans la mesure où notre société reste intransigeante quant à la défense des droits fondamentaux des citoyens.

Pour un pôle social à l'échelle européenne

Le modèle rhénan a ceci de particulier qu'il combine liberté et responsabilité, marché et interventionnisme, vivre et laisser vivre, rude compétition et réponses aux préoccupations de ceux qui restent sur la touche. Un système économique qui ne connaît que le marché, produit à la fois de la richesse et de la précarité. Un système qui ne connaîtrait que la redistribution ne générerait que de la précarité. Marché et ambition sociale ne rendent la vie supportable que s'ils vont de pair. C'est l'un et l'autre.

Les Etats-membres, il ne faut pas l'oublier, exercent l'essentiel des compétences en matière sociale. Le niveau des salaires, des rentes

et pensions, le code du travail, l'existence ou non d'un salaire social minimum relève de la compétence des Etats-membres parce qu'il n'a pas été possible à ce jour de doter l'Union européenne de compétences dans le domaine social. Les nouveaux Etats-membres considèrent le bas niveau de protection sociale en principe comme un avantage comparatif, un atout de compétitivité dans la concurrence internationale. Il en est de même sur le plan fiscal. Un faible niveau d'imposition donne un coup de fouet au développement de l'économie mais risque d'un autre côté de priver l'Etat en question des ressources nécessaires au financement des mesures sociales. Ce qui choque, c'est moins le recours à la fiscalité et aux coûts sociaux comme facteurs de compétitivité que leur niveau extrêmement bas.

En toute logique, les pays à haut niveau de protection sociale risquent de voir certaines de leurs entreprises se délocaliser dans les pays à faible niveau de protection sociale qui plus est sont en règle générale les plus grands bénéficiaires des fonds structurels de l'Union européenne. L'Union européenne est accusée ainsi de se rendre complice du dumping fiscal pratiqué à l'intérieur de l'Union. En effet, pour financer les dépenses d'un Etat, il faut prélever des impôts. Plus on dépense plus il faut prélever d'impôts sauf si on recourt à l'emprunt ou si par exemple on reçoit des dotations des fonds structurels. De toute évidence, les fonds structurels permettent à l'Etat bénéficiaire de prélever moins d'impôts.

N'y a-t-il pas là un levier à activer au niveau des 27 Etats-membres ? Ne serait-il dès lors pas judicieux de lier l'obtention d'aides à la fixation d'un taux minimal d'imposition dans le pays bénéficiaire ? Cela aurait l'avantage de réduire l'écart entre les taux d'imposition des sociétés et de renouer ainsi avec une compétition plus saine. La négociation du prochain paquet financier 2013-2020 pourrait être l'occasion de progresser en la matière.

Marché et ambition sociale ne rendent la vie supportable que s'ils vont de pair. C'est l'un et l'autre.

Élargir l'Europe sans l'affaiblir

C'est dans le même esprit qu'il faut aborder l'élargissement de l'UE. L'appréciation finale d'une négociation avec un candidat à l'adhésion ne doit porter exclusivement sur sa volonté de respecter l'acquis communautaire, les conditions économiques ainsi que les condi-

tions politiques, un ensemble de critères mieux connu sous le nom de critères de Copenhague. Il faut que les élargissements futurs ne se fassent plus aux dépens de la cohésion de l'Union. Le temps ne serait-il pas venu de renforcer d'abord la cohésion de l'Union européenne avant de l'élargir ? Les tergiversations des autorités politiques de Pologne autour du Traité de Lisbonne qui ont semé le doute sur la détermination de ce grand pays à faire progresser le processus d'intégration européenne menacent cette cohésion européenne. Par ailleurs, le Président de la République tchèque Vaclav Klaus déclare vouloir tout mettre en œuvre pour faire échouer la ratification du Traité de Lisbonne par son pays. L'Irlande, incontestablement l'un des plus grands bénéficiaires de l'intégration européenne – ayant l'obligation constitutionnelle de ratifier les Traités internationaux par voie référendaire – rend difficile tout progrès institutionnel au niveau de l'Union européenne.

La méthode qui veut qu'un seul Etat peut arrêter le mouvement mais qu'il faut l'accord de tous pour avancer a fait son temps. Les adeptes d'une Europe plus politique, plus efficace et capable de prendre des décisions cherchent une issue à cette situation paralysante. L'esprit d'une « *Union sans cesse plus étroite* » acceptée par tous les Etats-membres se voit trahi par cette paralysie si rien ne change...

La règle de l'unanimité étant de rigueur pour la mise en vigueur de tous les traités européens, celle-ci doit s'appliquer en vertu du même principe aux traités d'adhésion. Aucun élargissement ne peut se faire sans l'accord de tous les Etats-membres. Le rejet d'un traité d'adhésion ne peut donc être exclu à priori. Or, rien ne nous garantit que ce scénario restera improbable. En effet, la cohésion de l'Union européenne ne s'étant guère améliorée à la suite des élargissements successifs, d'aucuns parmi les Etats-membres entendent

privilegier l'approfondissement plutôt que de donner leur accord à des élargissements ayant pour conséquence, de leur point de vue, d'affaiblir l'Union. On en viendrait assez rapidement à se poser la question fondamentale et récurrente d'ailleurs, celle du noyau dur, du « Kerneuropa ».

Le Luxembourg qui a participé à toutes les dimensions du processus d'intégration européenne n'aurait guère d'autre choix que de persévérer dans la voie tracée et de soutenir la poursuite de l'intégration européenne chaque fois que l'opportunité se présente.

Le temps ne serait-il pas venu de renforcer d'abord la cohésion de l'Union européenne avant de l'élargir ?

Pour plus de solidarité interne

Il serait ridicule de juger le rôle de l'Union européenne dans la présente crise sur sa seule capacité d'intervention en termes de milliards d'Euros libérés par le budget communautaire. La vraie valeur ajoutée de l'Union européenne en la matière sera fonction de sa capacité de coordination des efforts nationaux. Or, l'actuel plan de relance ressemble davantage à une compilation des efforts consentis au plan national par les 27 Etats-membres auxquels il y a lieu d'ajouter la contribution de l'Union européenne. En cette fin de février 2009 où le pire est encore devant nous, une tâche herculéenne repose sur les épaules de la Commission. On attend en effet de celle-ci qu'elle transcende les particularismes sectoriels, régionaux, nationaux par la mise en valeur des atouts spécifiques dont jouit l'Union européenne.

Ce qu'il y a lieu de stigmatiser en l'occurrence, ce n'est pas le fait que les Etats membres veuillent intervenir dans la présente crise, mais leur incapacité de s'entendre sur une réponse coordonnée.

N'oublions pas que l'irrationnel a toujours été au rendez-vous des grandes crises. Pour ce qui est de la crise actuelle, rien ne garantit que les inquiétudes bien compréhensibles ne préparent le retour en force des vieux démons que sont le protectionnisme, le corporatisme et les replis identitaires qui tôt ou tard risquent de déboucher sur la haine et l'exclusion. En ce début d'année 2009, les signes précurseurs d'attitudes protectionnistes sont déjà suffisamment perceptibles pour ne plus être ignorés. A titre d'exemple l'on pourrait citer les réponses apportées par les Etats-membres à la crise du secteur automobile. Ce qu'il y a lieu de stigmatiser en l'occurrence, ce n'est pas le fait que les Etats membres veuillent intervenir dans la présente crise, mais leur incapacité de s'entendre sur une réponse coordonnée à donner au secteur automobile entre autres...

Une seule réponse coordonnée plutôt que des réponses à réserver aux difficultés rencontrées par la Grèce, l'Irlande, l'Espagne et l'Italie lorsqu'elles émettent des emprunts en Euros serait de mise. En effet, la réévaluation du risque « Etat » par les agences de notation a pour conséquence un relèvement substantiel du taux d'intérêt applicable auxdits emprunts. Pourquoi ne pas reprendre la proposition du Président de l'Eurogroupe qui suggère l'émission d'emprunts par une agence européenne et qui aurait pour effet de ramener le service de la dette dans les limites du supportable et ce non seulement pour

les pays disposant encore d'un « triple A » mais pour l'ensemble des pays de la zone Euro?

Autre casse-tête : la dégradation alarmante de la situation économique et l'insolvabilité menaçante des nouveaux Etats-membres de l'Union européenne. Habités à des taux de croissance nettement supérieurs à la moyenne européenne au cours des dernières années, les pays de l'Europe centrale voient depuis peu tous leurs indicateurs virer au rouge. Après la transformation plutôt réussie de leur économie planifiée en économie de marché, la croissance fut largement dopée par le recours à l'emprunt public. Comme ces pays manquaient et continuent d'ailleurs à manquer de l'essentiel, il leur a été pour ainsi dire impossible de se constituer des réserves budgétaires susceptibles de financer des mesures à caractère anti-cyclique. Condamnés à entrer en récession les mains vides, ces pays ne pourront pas s'en sortir tout seuls. Les abandonner à leur sort, pourrait, les cas échéant coûter plus cher, à leurs partenaires qu'une approche plus solidaire de tous les Etats membres de l'Union européenne.

Devant une telle accumulation de problèmes et conscients de nos moyens limités, la routine serait mauvaise conseillère à la recherche d'une issue. Que dirait Jean Monnet, père de l'Europe, l'homme aux idées claires à propos des réponses avant tout nationales à la présente crise ? Il pourrait peut-être relater l'une de ses propres citations : *« L'égoïsme de l'homme et des nations trouve le plus souvent sa cause dans la connaissance imparfaite du problème qui se pose, chacun n'étant enclin à ne voir que son intérêt immédiat. Si un tel intérêt se manifeste dans ces conditions et trouve en face de lui, non pas un autre intérêt en opposition, mais l'exposé du problème dans son ensemble, il n'est pas douteux, alors, que le point de vue des intéressés ne s'ajuste et qu'ensemble ils n'arrivent à une solution équitable. »*

Le temps ne serait-il pas venu, en cette période exceptionnelle où tout se joue sur la pertinence des actions à entreprendre, de procéder à une remise à plat des problèmes qui se posent au niveau de nos partenaires européens et de voir comment ils se situent dans leur ensemble avant de commencer à dilapider les quelques rares ressources dans des approches contreproductives ? Il ne suffit pas de hâter l'indispensable nettoyage des bilans des banques afin de ramener la confiance dans les rapports interbancaires et de faciliter

le retour au crédit. Il faut également procéder à l'identification des produits politiques toxiques et des hypothèques qui s'opposent à l'avènement de solutions dans l'intérêt de tous. Parmi les produits politiques toxiques, citons à titre d'exemple, le déploiement d'un système de défense antimissile sur les territoires tchèque et polonais sans consultation préalable de leurs partenaires européens ou encore les éternelles tergiversations de l'un ou l'autre Etat membre autour de la ratification du

Au « Yes we can » mobilisateur de Barack Obama nous n'avons rien d'autre à ajouter qu'un « Yes we pay » européen.

Traité de Lisbonne, sans parler des ministres des Affaires étrangères qui ont fait la queue au Caire, à Jérusalem ou à Ramallah et qui ont donné une image pitoyable de l'Union européenne lors du récent conflit de Gaza. Ajoutons à propos des hypothèques politiques les lenteurs décisionnelles et l'absence de visibilité de l'Union européenne qui expliquent à la fois les problèmes d'autorité à l'extérieur de l'Union et les problèmes d'acceptation par l'opinion publique à l'intérieur de celle-ci. Sur le plan économique et monétaire, il faut veiller à la stabilité de l'Euro et éloigner les dangers qui pourraient porter atteinte à sa crédibilité sans vouloir passer sous silence les manques à gagner attribuables à l'incapacité de coordonner à l'échelle européenne, les plans de redressement économiques.

A titre de comparaison, les Etats-Unis ne connaissent pas ce genre de difficultés. Est-ce le charisme de Barack Obama ou le système politique et institutionnel des Etats-Unis qui redonne espoir à des dizaines de millions de citoyens américains ? Sans doute les deux. La volonté de Barack Obama de changer l'Amérique est devenue une perspective réelle pour la simple raison que son pays lui donne les moyens de ses ambitions. Les Européens s'en privent. De Convention européenne en Conférence intergouvernementale, de rejet du projet de Traité constitutionnel en nouvelle Conférence intergouvernementale, de signature du projet de traité de Lisbonne en une nouvelle tentative de ratification, l'Europe s'épuise alors qu'elle aurait besoin d'un sursaut. Au « Yes we can » mobilisateur de Barack Obama nous n'avons rien d'autre à ajouter qu'un « Yes we pay » européen.

La remise à plat de l'ensemble des dysfonctionnements nous permettrait d'en calculer le coût, le coût de l'indifférence, le coût de l'inaction, le coût de l'incohérence, bref le coût de la « Non-Europe ». Ce dont nous allons avoir cruellement besoin est d'un « Pacte de solidarité » entre les Etats-membres mettant en exergue les grands

choix politiques en privilégiant à chaque occasion le recours à des solutions communautaires. A ce propos, l'un des rendez-vous les plus importants après l'élection d'un nouveau Parlement européen sera la mise en place de la nouvelle Commission qui doit être enfin une Commission forte, politique, garante de la cohérence des politiques et de la cohésion de l'Union.

...et à l'extérieur

Les situations conflictuelles entre Etats sont devenues plus rares. La plupart des guerres de nos jours ne sont plus des atteintes à la souveraineté, elles ont lieu à l'intérieur des frontières d'un Etat. Souvent elles exposent des citoyens sans défense à des miliciens qui à leur tour peuvent tabler sur la complicité de l'armée régulière, comme c'est le cas actuellement au Darfour. Au pire, des crimes de guerre sont commis avec l'accord des dirigeants, au mieux à leur insu. Le droit international limite singulièrement les moyens d'intervention de la communauté internationale en plaçant le respect du principe de la souveraineté nationale au-dessus de toute autre considération. En réalité, les actions de la communauté internationale se limitent à des mesures réparatrices dans un premier temps pour ensuite s'attaquer à la reconstruction. Les mesures de prévention dans la mesure où elles visent à éliminer les causes sous-jacentes des conflits – parmi elles l'extrême pauvreté – ne peuvent que s'inscrire dans le long terme.

Ainsi lorsque les drames éclatent, les populations directement concernées deviennent encore davantage tributaires de l'aide extérieure. Comme le développement est impensable sans la sécurité

C'est sur les lieux du massacre que nous pouvons nous faire une idée de ce que signifie le terme « degré zéro de la politique ». Raison de plus de privilégier les politiques préventives.

tout comme il n'y a pas de sécurité sans un certain niveau de développement, un pays en conflit interpelle la communauté internationale à plus d'un titre : au niveau militaire mais seulement si la présence de troupes étrangères est acceptée par les parties en conflit ; lors de la phase de réhabilitation des infrastructures et des services publics les plus élémentaires ;

finalement lorsqu'il s'agit du partenariat pour le développement assorti d'une stratégie de redressement à long terme du pays grâce à la coopération bilatérale et multilatérale. Sans vouloir passer sous

silence les efforts diplomatiques, de médiation et le cas échéant d'application de sanctions répondant aux conditions fixées par le droit international.

L'Union européenne qui dispose de la gamme complète des moyens d'intervention nécessaires en matière de gestion de crise devient de ce fait un acteur de tout premier ordre. Par contre, les diverses tentatives de remédier à la situation déplorable du droit international ont échoué. La « Commission internationale indépendante de la souveraineté des Etats » instaurée par l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies et qui avait pour mission de réfléchir à une nouvelle doctrine afin d'arrêter les bains de sang dès lors que les dirigeants ne sont pas ou plus à même de garantir la sécurité de leurs citoyens n'a pas été suivie dans toutes ses conclusions notamment dans celle concernant plus directement le droit d'intervention pour cause humanitaire. C'est devant les fosses communes de Srebrenica que l'on peut se faire une idée plus précise des limites du droit international. C'est sur les lieux du massacre que nous pouvons nous faire une idée de ce que signifie le terme « degré zéro de la politique ». Raison de plus de privilégier les politiques préventives.

Conclusion

Le projet de Traité de Lisbonne reprend en substance les dispositions du projet de Traité constitutionnel à l'exception des symboles d'une Europe fédérale : le drapeau, l'hymne et le caractère constitutionnel. Ce refus d'exhiber les symboles est révélateur d'une Europe qui ne s'avoue pas. Cette discrétion est voulue par divers Etats-membres qui continuent à défendre farouchement leur posture nationale (que personne d'ailleurs ne conteste) mais font l'impasse sur la valeur ajoutée qu'apporte l'Europe dans la vie quotidienne des citoyens. C'est comme si un constructeur automobile ayant réussi à développer une voiture aux qualités exceptionnelles la mettrait en vente non pas sous sa marque traditionnelle mais sous forme de produit blanc sans en vanter les avantages. Il y a fort à parier que ce constructeur serait bientôt voué à la disparition.

Le primat du politique

Nous ne voulons pas de cette Europe à la carte qui écarte la vision commune de notre avenir ni celle qui se veut trop envahissante. Notre engagement vise à faire avancer un projet de société basé sur le droit, le respect, la liberté, la tolérance, la non discrimination. Tantôt de petites querelles intestines, tantôt des replis identitaires générant des réactions de refus, voire de rejet d'un projet de Traité risquent d'entraver le processus d'intégration européenne. Il n'y a pas de doute, le marché intérieur et l'Euro sont des acquis précieux dans la gestion de la crise bancaire, financière et économique actuelle. Ceux qui ont l'Euro ne veulent pas y renoncer et ceux qui y ont renoncé aimeraient bien l'avoir. L'Euro doit sa naissance à l'implosion du système communiste. Il n'y a eu ni vague de fond, ni mouvements revendicatifs qui auraient accéléré son avènement, mais c'est une volonté politique inébranlable qui a eu raison des divisions politiques, des cassandres, des cynismes et des railleries qui ne pariaient pas un centime sur la chance de voir aboutir le projet. Autre exemple du primat du politique, la lutte contre le changement climatique qui entend pérenniser l'engagement multilatéral contraignant de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le système institutionnel européen, le Parlement exerce à la fois une mission de contrôle, de colégislation et d'impulsion poli-

tique. La façon dont le futur Parlement européen s'acquittera de sa mission d'impulsion politique indiquera dans une très large mesure la voie qu'empruntera l'Union européenne. L'élargissement sans approfondissement, l'approfondissement sans élargissement ou les deux ? Une meilleure cohérence des politiques ou un gaspillage de moyens et d'opportunités pour peser sur le cours des choses ? Un dialogue systématique avec les jeunes ou une préparation de l'avenir sans l'implication des personnes directement concernées ?

Les 450 millions de citoyens européens seront appelés à élire 732 députés dont 6 dans notre pays. Un peu moins d'un pour cent des futurs membres du Parlement européen seront luxembourgeois. A première vue l'impact des députés luxembourgeois au Parlement européen peut paraître dérisoire. A y voir de plus près et eu égard aux majorités changeantes et sachant par ailleurs que nombre de votes sur les lois européennes se décident à des majorités de voix assez serrées, quelques voix peuvent avoir un impact décisif sur l'issue d'un scrutin. Etant donné qu'après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, 9 actes législatifs sur 10 sont adoptés dans le cadre de la codécision, point n'est besoin d'insister davantage sur l'importance de ces élections.

Nous ne voulons pas de cette Europe à la carte qui écarte la vision commune de notre avenir ni celle qui se veut trop envahissante.

Il y a tant de leviers à activer, tant d'initiatives qui nous attendent, tant de défis à relever, tant de missions à accomplir. Avec détermination et ce qui me paraît indispensable avec passion.



DEMOKRATESCH PARTEI

— Quand une place publique porte le nom d'un héros de guerre, elle devient révérence et référence à la fois. Ils sont nombreux ces rappels à un bain de sang auquel une personnalité politique ou militaire a réussi à mettre fin. Par contre, les références dans la géographie urbaine à Jean Monnet et Robert Schuman se font plus rares. Apparemment ce qui ne fait pas couler de sang ne fait pas couler beaucoup d'encre.

Compréhensible d'une certaine manière puisque le conflit qui n'a pas eu lieu représente aussi peu d'intérêt pour le journal de 20 heures que le train qui arrive régulièrement à l'heure. Avec l'Europe, c'est pareil. Ce que l'Europe fait bien n'est pas nécessairement spectaculaire, ne retient pas l'attention de nos citoyens et ce qui va mal au plan économique et social lui est souvent imputé même si elle ne dispose pas des compétences lui permettant d'agir dans le sens souhaité... Loin d'être parfaite, elle est cependant meilleure que la réputation que d'aucuns veulent bien lui faire.

Un constat cependant : l'Europe se vend mal, ce qui constitue un défi à relever pour les prochaines élections européennes.

5, rue du St. Esprit
L-1475 Luxembourg

Tel. 22 10 21
Fax. 22 10 13

dp@dp.lu
www.dp.lu